

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 1<sup>er</sup> octobre 2004 relatif à la composition des  
commissions zonales de gestion des emplois pour  
l'enseignement préscolaire et primaire libre confessionnel  
subventionné, ordinaire et spécial**

**A.Gt 24-03-2010**

**M.B. 19-05-2010**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 12 mai 2004 relatif à la définition de la pénurie et à certaines Commissions dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, notamment les articles 10, 13, § 2 et 15, § 5;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 1<sup>er</sup> octobre 2004 relatif à la composition des Commissions zonales de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire libre confessionnel subventionné, ordinaire et spécial, modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 20 novembre 2006 et 5 novembre 2007;

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement des secrétaires démissionnaires;

Sur la proposition du Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique et de la Ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Dans l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 1<sup>er</sup> octobre 2004 relatif à la composition des Commissions zonales de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire libre confessionnel subventionné, ordinaire et spécial, modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 20 novembre 2006 et 5 novembre 2007, sont apportées les modifications suivantes :

a) Les mots « Secrétaire : M. Jan MICHIELS, attaché à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné » sont remplacés par les mots « Secrétaire : Mme Catherine LEMAIRE, chargée de mission à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné ».

b) Les mots « Secrétaire adjointe : Mme Monique HENDRICKX, attachée contractuelle à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné » sont remplacés par les mots « Secrétaire adjoint : M. Damien GHIGNY, gradué à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné ».

**Article 2.** - Dans l'article 2 du même arrêté, sont apportées les modifications suivantes :

a) Les mots « Secrétaire : Mme Monique HENDRICKX, employée, attachée à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné » sont remplacés par les mots « Secrétaire : M. Damien GHIGNY, gradué à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné ».

b) Les mots « Secrétaire adjoint : M. Jan MICHIELS, attaché à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné » sont



remplacés par les mots « Secrétaire adjointe : Mme Catherine LEMAIRE, chargée de mission à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné ».

**Article 3.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

**Article 4.** - La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 24 mars 2010.

Le Ministre de l'Enfance, de la Recherche  
et de la Fonction publique,  
J.-M. NOLLET

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Mme M.-D. SIMONET